

TEXTE ADOPTE n° 493

«Petite loi»

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1999-2000

5 avril 2000

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la **convention** relative à l'**adhésion** de la **République d'Autriche**, de la **République de Finlande** et du **Royaume de Suède** à la convention concernant la **compétence judiciaire** et l'**exécution des décisions en matière civile et commerciale**, ainsi qu'au protocole concernant son interprétation par la Cour de justice, avec les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion du Royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par la convention relative à l'adhésion de la République hellénique et par la convention relative à l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise.*

**(Texte définitif.)**

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :*

**Voir les numéros :**

*Sénat : 307, 398 (1998-1999) et T.A. 21 (1999-2000).*

*Assemblée nationale : 1923t 2262.*

**Traités et conventions.**

### Article unique

Est autorisée la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi qu'au protocole concernant son interprétation par la Cour de justice, avec les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion du Royaume de

Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par la convention relative à l'adhésion de la République hellénique et par la convention relative à l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise, faite à Bruxelles le 29 novembre 1996, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 avril 2000.*

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1923.